

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 69 (2007)
Heft: 4

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqué de presse commun du 20 mars 2007

Dans le cadre d'une action concertée, l'ASTAG, l'Union suisse des paysans et l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) souhaitent à présent informer leurs membres sur le type de transports pouvant légalement être effectués avec des véhicules agricoles. Les dirigeants des associations ont précisé par la même occasion qu'ils comptent à l'avenir davantage se soutenir mutuellement dans le contexte politique actuel. La branche des transports routiers ayant exprimé au cours des mois passés de plus en plus souvent des critiques à propos de la concurrence illicite qui lui est livrée par les transports avec ces véhicules agricoles immatriculés à mauvais escient, les délégués de l'ASTAG, de l'USP et de l'ASETA se sont rencontrés en marge de la session à Berne pour un entretien. Les deux parties ont constaté à cette occasion que le respect de la législation en vigueur leur tient à cœur.

Les réglementations actuelles sont suffisantes – les cantons doivent les appliquer avec une rigueur accrue. Les trois associations vont aussi s'adresser encore une fois ensemble aux cantons pour qu'ils surveillent l'application des réglementations actuelles avec une plus grande rigueur. Les législations actuellement en vigueur sont considérées par les deux parties comme suffisantes. Il suffit de les mettre en application.

Dans l'ensemble, on s'est accordé à penser que le but n'était pas de chicaner l'une ou l'autre des parties par des réglementations plus étendues. L'Union suisse des paysans s'est par exemple prononcée récemment elle aussi contre une nouvelle augmentation de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) car l'agriculture ne dispose dans de nombreux secteurs quotidiens pas d'alternatives valables au transport routier.

SBV Schweizerischer Bauernverband USP Union Suisse des Paysans USC Unione Svizzera dei Contadini UPS Uniun Purila Svizra

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter:

Association suisse des transports routiers ASTAG

Michael Gehrken, Weissenbühlweg 3,
3007 Berne. Tél. 031 370 85 24

Union suisse des paysans

Heinz Hänni, Kapellenstrasse 5, 3011 Berne,
Tél. 031 385 36 40

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Jürg G. Fischer, Ausserdorfstrasse 31,
5223 Riniken, 056 441 20 22

Prochain numéro: 24. 5. 2007

Les thèmes:

TA spécial

Mécanisation en pente

- Faucher en pente (motofaucheuse faucheuse à deux essieux, tracteurs)
- Transport et remorques

Technique des champs

Lutte contre les adventices en culture biologique

Technique à la ferme

40 ans de recherche dans la technique de traite en Suisse

Sous la loupe

L'exploitation de «Burgrain» LU

Rapport ART 668

Constructions rurales et paysages

Annonces:

Büchler Grafino AG, Agrarfachmedien,
3001 Berne, tél. 031 330 30 17,
fax 031 330 30 57, inserate@agripub.ch

Impressum

69^e année

Editeur

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA),
Jürg Fischer, directeur

Rédaction

Ueli Zweifel: red@agrartechnik.ch
Edith Moos: edith.moos@agrartechnik.ch

Abonnement, changement d'adresse

case postale, 5223 Riniken
tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31
internet: www.agrartechnik.ch

Annonces

Büchler Grafino AG, Agro-Publications,
Dammweg 9, case postale, CH-3001 Berne
Barbara Gusset, tél. 031 330 30 17,
fax 031 330 30 57
inserate@agripub.ch,
www.agripub.ch

Vente des annonces

Erich Brügger, tél. 034 495 58 68
e-mail: mbv@freesurf.ch

Simone Gasser, tél. 031 330 30 18
simone.gasser@agripub.ch

Daniel Sempach, tél. 034 415 10 41
daniel.sempach@agripub.ch

Tarif des annonces

Tarif valable: 2007
Rabais de 25% sur la combinaison avec *Schweizer Landtechnik*

Imprimerie et expédition

Benteli Hallwag Druck AG
Seftigenstrasse 310, CH-3084 Wabern-Berne

Coordination de production

Kurt Hadorn

Parait 11 fois par an

Prix de l'abonnement

Suisse CHF 70.- par an (2,3% TVA incluse).
Gratuit pour les membres ASETA.
Etranger: CHF 90.-, € 60.-

Le numéro 5/2007 paraîtra
le 24 mai 2007

Dernier jour pour les ordres d'insertion:
2. 5. 2007

Courses autorisées

Ordonnance OCR sur les règles de la circulation routière (OCR) du 13 novembre 1962 SR 741.11

Chapitre troisième: Véhicules agricoles (art. 57, 1^{er} al., LCR)

Art. 86 Courses autorisées / **Art. 87** Courses en relation avec les besoins d'une exploitation agricole /

Art. 88 Courses interdites / **Art. 89** Coopératives / **Art. 90** Autorisations exceptionnelles

Interdiction de circuler le dimanche et de nuit (art. 2, 2^e al., LCR) SR 741.01

Art. 91 Principe

Bulletin de commande ASETA

Combinaison enfants 100% coton, bleu/rouge	Age Taille	2 92	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140	12 152	14 164
	CHF	38.-		43.-			48.-		
	Quantité								
Salopettes pour enfants 100% coton, bleu/rouge	Age Taille	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140			
	CHF	38.-		43.-		48.-			
	Quantité								
Combinaison , rouge, CHF 78.- 75% coton, 25% polyester	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
	Quantité								
Salopettes , rouge, CHF 58.- 75% coton, 25% polyester	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
	Quantité								
T-shirt , gris chiné, CHF 18.- 100% coton	Taille	S		M		L		XL	
	Quantité								
Montre ASETA , CHF 55.-	Quantité								

Les frais d'envoi sont facturés en sus. Paiement à 30 jours, net.

Nom

Adresse

Envoyer à ASETA, case postale, 5223 Riniken, fax 056 441 67 31